



Dans un accord conclu avec le CA4, on cherchera à détarifier les grandes exportations canadiennes et à ménager un accès préférentiel des entreprises canadiennes aux marchés des pays de ce groupe. On a aussi en vue des dispositions de fond en matière de services et d'investissement. De plus, les négociateurs viseront à une meilleure coopération avec le CA4 pour une plus grande efficience des procédures commerciales. On se trouvera également à négocier des accords de coopération dans les domaines du travail et de l'environnement. Si les pourparlers aboutissent dans ces secteurs, ils renforceront l'engagement des chefs d'État des Amériques en matière de droits de la personne et de normes fondamentales du travail et contribueront à l'application d'une stratégie de développement international ayant pour principe une croissance équilibrée et équitable.

Dans le cas du CARICOM, les négociateurs canadiens ont eu deux rencontres en vue d'un échange d'information et d'un examen du champ d'application d'un éventuel accord de libre-échange. On prévoit que les négociations de libre-échange Canada-CARICOM pourraient porter notamment sur l'accès aux marchés des biens et services, les règles d'investissement, la facilitation du commerce, les mécanismes de règlement des différends et les mesures de compensation des différences de taille et de développement des économies participantes. On cherchera également à conclure des accords parallèles sur l'environnement et le travail.

Le Canada s'est efforcé de mieux renseigner les populations de l'hémisphère sur les avantages du libre-échange. Lorsque l'occasion se présente, les représentants du gouvernement participent à des tables rondes où est exposée l'expérience canadienne de la libéralisation du commerce. Comme récent exemple de cette activité, citons la participation canadienne à un séminaire régional tenu le 18 juillet 2002 à Merida, au Mexique, sous le titre « Opportunités et défis de la ZLEA pour l'Amérique du Nord. »

Le Canada s'efforce également d'aider le nouveau gouvernement costaricain à répondre aux critiques qu'a suscitées la conclusion d'un accord bilatéral de libre-échange. À diverses occasions, les membres de l'ambassade canadienne ont rencontré les dirigeants de tous les partis politiques de ce pays pour faire voir les avantages du libre-échange et les façons possibles de procéder aux adaptations nécessaires. Le 26 août 2002, le congrès costaricain ratifiait l'ALECCR à 48 voix contre 1. Cet accord entrera en vigueur dès que sera parachevée la démarche juridique. Signalons que les accords subsidiaires sur le travail et l'environnement avaient déjà été ratifiés.

Recommandation 9

« Que, en vue d'une plus grande libéralisation des échanges bilatéraux au sein de la Communauté andine, le gouvernement fédéral accède à la demande d'accès préférentiel de cette organisation, mais en posant comme condition que les négociations en vue

